

**Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate**

## **Dettes publiques : la FCCQ demande la création d'un fonds spécial de remboursement, imperméable aux aléas politiques**

**Québec, le 2 février 2006** – Dans le cadre des consultations prébudgétaires qui ont lieu aujourd'hui à Québec, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) recommande au gouvernement Charest de faire voter une nouvelle Loi exigeant le remboursement annuel d'une partie de la dette, dont le montant minimal serait défini à même la Loi. De plus, la FCCQ préconise la constitution d'une réserve de prudence dont le solde non utilisé pourrait également être affecté au remboursement de la dette. « Même si la situation actuelle des finances publiques ne permet pas un niveau élevé de remboursement, le stade critique atteint par la dette ne permet, quant à lui, aucun laisser-aller et ce, quel que soit le gouvernement en place », de déclarer la présidente-directrice générale de la FCCQ, Françoise Bertrand.

Par ailleurs, si la priorité apparente du prochain budget consiste à résoudre l'impasse budgétaire et à réduire la dette, cette priorité, croit la FCCQ, doit définitivement être menée de concert avec l'accroissement de la compétitivité de notre économie. Ainsi, les montants dédiés au fonds spécial de remboursement ainsi qu'à la réserve de prudence ne devront pas provenir d'une hausse du fardeau fiscal. Selon la FCCQ, les pistes de solution se trouvent plutôt dans une réingénierie accélérée de l'appareil gouvernemental, dans les effets positifs engendrés par une meilleure compétitivité fiscale ainsi que dans la mise en valeur des atouts économiques de l'ensemble des régions du Québec. Spécifions que des mesures précises, tels le dégel des frais de scolarité, l'augmentation de la place du privé dans la livraison des services publics et le développement du plein potentiel hydroélectrique du Québec – en conservant les tarifs compétitifs pour le secteur industriel, en augmentant la production et en exploitant davantage les débouchés à l'exportation – devraient également être envisagées.

« Aujourd'hui, l'impasse budgétaire dans laquelle se retrouve le Québec, accentuée par un fardeau fiscal et une dette publique intenable, limite le potentiel de croissance économique de la province, affecte l'attractivité du Québec vis-à-vis des investisseurs et grignote le niveau de vie des Québécois. Si la réduction des services de santé et d'éducation, les deux premiers postes de dépense du gouvernement, n'est pas une option envisageable, un gouvernement soucieux d'agir en gestionnaire responsable se doit de reconnaître que le contexte de mondialisation et la problématique démographique imposent une redéfinition en profondeur du rôle de l'état et un calibrage de la politique économique centrée sur la compétitivité du Québec », de conclure Françoise Bertrand.

### **À propos de la FCCQ**

Grâce à son vaste réseau de 164 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

Pour plus d'information :

Louis-Alexandre Lacoste  
Directeur des communications, Fédération des chambres de commerce du Québec  
Tél. : (514) 844-9571, poste 3240  
Cell. : (514) 953-5188